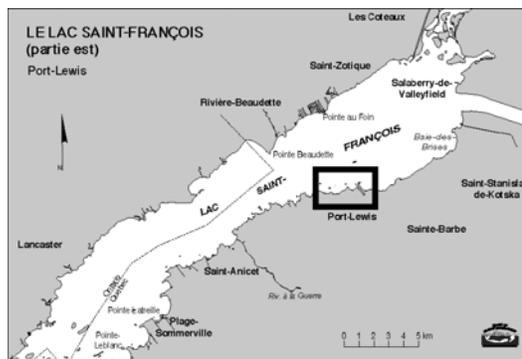


**Date d'ouverture : 31/03/97**

## FICHE TECHNIQUE



**Thématique :** Habitats fauniques

**Nom du projet :** Les marais de Sainte-Barbe

**Localisation :** Lots 53, 54, 55 et ceux adjacents du canton de Godmanchester situé entre le lac Saint-François et la route 132 (voir carte)

**Problématique :** Les lots 53, 54 et 55 constituent un marécage qui a fait l'objet d'une injonction permanente depuis le 23 février 1995 en cour supérieure du Québec. La condamnation comprend aussi l'obligation de remettre en état le milieu. La défenderesse est cependant allée en appel pour cette partie du jugement. En novembre 96, l'appel a été rejeté sur le banc donc l'obligation de remettre en état est mise en application.

La végétation est dominée par l'Érable rouge et le Carex lacustre. Le marécage d'une superficie de 11 hectares est bordé à l'ouest par le ruisseau Girouard qui se jette dans le lac Saint-François. Le marécage est en contact avec le lac sur 50 mètres. Il est situé en partie dans la zone inondable 0-20 ans. Le propriétaire a voulu le développer à des fins résidentielles sans demander aucune permission au ministère de l'environnement du Québec, le MENVIQ du temps. Du défrichage, des travaux d'excavation et de remplissage ont été effectués du 12 avril 1989 au 14 février 1991. Le défrichage a eu lieu surtout le long du ruisseau Girouard. Un chemin d'environ 450 mètres est aussi présent avec tous les effets sur le drainage et la pérennité du lieu. Les travaux ont introduit plus de 60 espèces de plantes des milieux perturbés ou secs.

La végétation est riche, plus de 115 espèces de plantes sont présentes sur les 3 lots. On ajoute à cela 45 espèces trouvées dans les marais et marécages compris entre la 42e et la 60e avenue à Sainte-Barbe. Il n'y a aucune plante considérée comme rare qui a été inventoriée. La saison printanière n'a cependant pas été couverte lors des inventaires. La végétation est caractéristique de l'érablière rouge de la région du sud-ouest du Québec. Les oiseaux sont représentés par 83 espèces représentatives d'un lieu boisé humide.

**Solutions :** Le marécage pourrait être un accès au lac Saint-François mais son aménagement ne ferait que nuire à son importance comme filtreur des eaux agricoles venant du ruisseau Girouard. Son importance au niveau visuel (paysage) est considérable. Si on aménage ce petit marais, il faudra tenir compte des résidants qui le bordent. La Société pour la protection des marais riverains de Sainte-Barbe pourrait être mandatée pour définir, avec les résidants, le genre d'aménagement possible pour ce milieu.

Un marais semblable est présent à la pointe Saint-François, il appartient à l'Évêché de Valleyfield. Ce terrain pourrait constituer un accès au lac car un bâtiment et un chemin s'y trouvent

déjà. Il y a le ruisseau Pinsonneault, qui draine une partie des tourbières Small et Large Tea Field, qui se jette à proximité. Ceci est un autre dossier pour la Société pour la protection des marais riverains de Sainte-Barbe. On pourrait y aménager une halte routière en bordure de la 132 ainsi qu'un sentier qui mènerait au lac avec des panneaux d'interprétation ou un guide d'auto-interprétation sur les arbres des milieux humides ou sur tout autre sujet.

Il faut que la municipalité de Sainte-Barbe soit sensibilisée à la nécessité de zoner ces milieux de façon qu'il soit possible de protéger et d'aménager ces terrains après l'acquisition possible ou entente avec le propriétaire.

**Faisabilité :** Il faut une entente avec les propriétaires (achat ou intendance).  
 Un zonage adéquat (territoire d'intérêt écologique : corridors panoramiques).  
 La justification de zonage est facile car le marécage se trouve dans la zone inondable de 0-20 ans.  
 L'argent, si nécessaire, pourrait provenir de la Fondation de la faune du Québec ou de toute autre fondation semblable.  
 Il faudrait convaincre la municipalité de Sainte-Barbe de l'intérêt des sites.

**Partenaires visés :** MRC Le Haut Saint-Laurent, Municipalité de Sainte-Barbe, Société pour la protection des marais riverains de Sainte-Barbe, Fondation québécoise de la faune du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Environnement Canada (Service canadien de la faune), Évêché de Valleyfield, Les Excavations Jeannot et Daniel Loiselle Inc, Comité ZIP du Haut Saint-Laurent.

**Coût :**

Terrains ou entente .....	?????
Aménagement .....	20 000\$
Interprétation .....	10 000\$
Entretien .....	5 000\$/ an

**Échéancier :**

Remise en état des terrains	1997
Représentations au niveau du schéma d'aménagement	1997
Achat ou entente	1997-98
Consensus sur l'aménagement	1998-99
Aménagement	1999
Plan d'urbanisme	199?

**Indicateur d'atteinte de l'objectif :**  
 Protection et aménagement des marécages riverains de Sainte-Barbe

**Références complémentaires :**

- La prise de décision en urbanisme, ministère des Affaires municipales, Publications du Québec, 2ème édition, 1995
- GERVAIS, Denis, Inventaires faunique et floristique des marais de Sainte-Barbe, 1992
- Jugement 760-05-000113-918 sous la présidence de l'honorable Roland Durand de la cour supérieure du Québec, le 23 février 1995.
- Fiche technique protection des milieux humides.